

À une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire des Phares, tenue le lundi vingt-deuxième jour du mois de septembre deux mille trois (2003), à 19 h 29, au local de pastorale B-301, de l'école Le Mistral, 254, avenue Ross, Mont-Joli, sont présents :

1. Les commissaires :

M^{mes} Noëlla Bourdages (représentante du Comité de parents pour l'ordre d'enseignement secondaire)
Patrice Cayouette (représentant du Comité de parents pour l'ordre d'enseignement primaire)

MM. Bernard Côté, vice-président
Jean-Pierre Lavoie
Gaston Noël
Alain Roy

formant quorum sous la présidence de M. Raymond Tudeau.

2. Le directeur général, M. Paul Labrecque, et la secrétaire générale, M^{me} Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont aussi présents :

Les membres suivants du Conseil des commissaires :

M. Raynald Caissy
M. Yvon Dubé
M. Denis Goulet
M. Jean-Maurice Lechasseur
M^{me} Lise Lévesque
M. Normand Michaud
M. Jean-Yves Poirier
M. Alain Rioux
M. Régis Sirois
M. Sylvius St-Laurent

De même que :

M^{me} Marthe Beauchesne, directrice des services éducatifs
M^{me} Mariette Chabot, directrice de la formation professionnelle et des services de l'éducation des adultes
M. Carl Ruest, directeur des services des ressources matérielles
M. Jacques Poirier, directeur général adjoint

SONT ABSENTS:

Raymond Joly, absence motivée
Pauline Michaud

Le président ouvre la séance.

03-09-22-1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Alain Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1.0 Ouverture de la séance et présences;

2.0 Adoption de l'ordre du jour;

3.0 Décision

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2003:

- < Approbation;
- < Suivis ;

4.0 Levée de la séance.

DÉCISION

03-09-22-2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MARS 2003 : APPROBATION ET SUIVIS

Il est proposé par M. Gaston Noël et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2003, tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

03-09-22-3 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, il est proposé par M. Bernard Côté et résolu de lever la séance.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

COMITÉ EXÉCUTIF

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2003

NUMÉRO DE RÉOLUTION :

TITRE :

03-09-22-1

Adoption de l'ordre du jour

DÉCISION

03-09-22-2

Procès-verbal de la séance ordinaire du
24 mars 2003 : approbation et suivis

03-09-22-3

Levée de la séance